

Octobre- Décembre 2020

LE VENT DES BANCELS

N°128

Prix de vente au
numéro : 6,50 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

PONT DE MONTVERT -
SUD MONT LOZERE
VENTALON EN CEVENNES

Edito ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Tous les chemins mènent à l'Ayrolle

Brise municipale ● ● ● ● ● ●
Mots d'hiver
« Il ne faut jamais dire que l'espoir
est mort.
Ça ne meurt pas, l'espoir ! »

Bise-Art, Blizart ● ● ● ● ● ●
Le village de Fraissinet

Aura Rossa ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Galineta ! Se saviás los bèles uòus
que ponhes !

Ah Lisez ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Dans la nuit brune

Interview croisée
Locataires des nouveaux locaux
économiques de L'Ayrolle

Œil du cyclone



Crédit photos

p. 5 :
Stephan Maurin

p. 6-11 :
Emilie Thisse
Lucile Burnichon

p. 12-15 :
Simone Cros Allier
Jérémie

p. 16-17/20 :
Alain Pantel

p. 27 :
Philippe Szymanski

p. 28 :
ASA DFCI

Sommaire

p. 3 - Edito
Tous les chemins mènent à l'Ayrolle

p. 4 - Brise municipale
Mots d'hiver
« Il ne faut jamais dire que l'espoir est mort. Ça ne meurt pas, l'espoir ! »

p. 6 - Dans l'œil du cyclone
Interview croisée de
Lucile BURNICHON - « Fleur de carotte »
et de Emilie THISSE - « La brasseuse des Cévennes »
Locataires des nouveaux locaux économiques de L'Ayrolle

p. 12 - Bise-Art, Blizart
Le village de Fraissinet

p. 16 - Aura Rossa
Galineta! Se saviás los bèles uòus que ponhes!

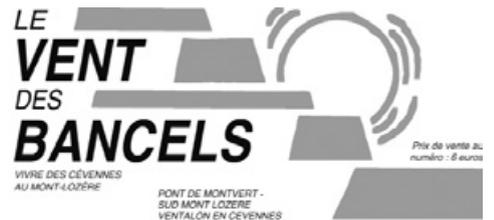
p. 18 - Ah lisez
Dans la nuit brune

p. 19 - L'air de rien
Déploiement de la fibre optique en Lozère

p. 20 - Tourbillon de poésie
Leçon pour l'avenir

p. 21 - Tempête de délibérations

p. 27 - En coup de vent
Ah, marchez ...



Directeur de publication
Alain Ventura

Comité de rédaction :
Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Philippe Szymanski, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Nadine Kirschleger, Pierre Emmanuel Dautry, Michel Riou, Dominique Garrel, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page

Marie Debierre / Magali Martinez
leventdesbancels@gmail.com
www.cevennes-mont-lozere.fr /index.php/le-vent-des-bancels

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Ventalon en Cévennes ainsi qu'aux résidents permanents de Pont de Montvert Sud Mont Lozère à leur domicile. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6,50 euros/n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 25 euros/an

Abonnement de soutien :
30 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
« Mairie de Ventalon en Cévennes »,
et adressés à Mairie, le Géripon,
48 240 Ventalon en Cévennes

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution

Tous les chemins mènent à l'Ayrolle

Le terrain de l'Ayrolle fut acheté par la commune de Saint Frézal de Ventalon dans le début des années 1990 avec pour projet la création de plusieurs maisons, d'une auberge, d'un terrain de sport et même d'un amphithéâtre.

En tant qu'employé communal à l'époque et avec pour collègue de travail Alain VENTURA, notre tâche a été tout d'abord de débroussailler, de tronçonner, de brûler tant la végétation était dense : c'était la jungle, même un chat n'aurait pu y débusquer une souris.

Tout ça pour découvrir de jolis bancels ainsi qu'une petite clède en bon état. De là sont partis tous les chantiers pour sortir du sol les maisons actuelles, le terrain de sport ainsi que les locaux pour les fêtes.

Et trois décennies plus tard, voilà qu'y surgit une petite zone commerciale : Emilie, qui travaille avec joie son excellente bière (blonde, brune, ambrée, mystère...) ainsi que Lucile, potière qui vient d'arriver et à qui nous souhaitons la bienvenue.

A toutes les deux, elles feront vivre ce petit coin de terre (pas cuire) pour, nous l'espérons encore, de très nombreuses années.

Bonne et heureuse année 2021 à tous.

■

Philippe Szymanski

Nous avons tout d'abord rencontré Alain VENTURA, ancien maire de Saint Frézal de Ventalon, pour mieux connaître la genèse du projet.

Nadine Kirschleger - Alain, pourrais-tu nous en dire plus sur les conditions qui ont permis aux nouveaux locaux économiques de l'Ayrolle de sortir de terre ?

Alain VENTURA - Suite au décès brutal de mon ami Jean-Claude LIEBER, j'ai pris les fonctions de maire de Saint Frézal de Ventalon en mars 2014, car personne parmi les conseillers sortants ne voulait occuper ce rôle.

Le projet de locaux économiques à L'Ayrolle est né d'un concours de circonstances :

- Depuis quelques années nous envisagions de lotir les parcelles situées au-dessus du hameau, celles-ci étant un bien communal.

- À cette période (courant 2014), un couple vient s'installer à la Ponge : lui brassait de la bière, elle faisait des poteries.

Au cours d'un des premiers conseils municipaux de ce mandat, nous avons évoqué le besoin d'aider ce couple en créant des locaux qui leur permettent d'exercer leurs activités dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, dès la création des premières maisons de l'Ayrolle (dans les années 1990), sous la mandature d'Etienne PASSEBOIS, il avait été envisagé de créer, à l'emplacement où se situent aujourd'hui les locaux économiques, une auberge, projet resté dans les cartons.

Aussi, avec l'accord de l'ensemble du Conseil municipal de Saint Frézal de Ventalon, dont je salue et remercie les membres d'alors, nous avons décidé de créer ces locaux économiques sur cet emplacement.

J'ai donc proposé ce projet à notre ancienne Communauté de communes, dont le Président était Jean-Pierre ALLIER, qui succédait à Daniel MATHIEU.

Jean-Pierre, que je salue et remercie pour son soutien sans faille, a tout de suite accepté, et l'ensemble des



membres de la Communauté de communes d'alors a validé ce projet et la nouvelle Communauté de communes créée en 2017, a poursuivi.

Une consultation d'architectes a été lancée et c'est le cabinet de Yaël GARRIGUES qui a été retenu.

Dès les premières esquisses, il est apparu que nous avons fait le bon choix

et que ces locaux, tout en étant modernes, auraient une architecture totalement intégrée dans l'environnement local.

De nombreuses réunions ont eu lieu pour aboutir à la construction d'aujourd'hui.

L'idée, liée au projet bien antérieur de l'auberge, de créer dans ces locaux



●●● une vitrine de produits (actuellement bière et poterie, mais pouvant à terme être étendue à d'autres produits locaux) a été retenue ainsi qu'un espace extérieur entre les deux bâtiments, pouvant accueillir tables et chaises pour une dégustation sur place.

Et voilà, certes il aura fallu presque 6 ans pour en arriver là, mais aujourd'hui nous sommes heureux du résultat.

Et bien que notre couple porteur du projet ait quitté entre temps la commune, d'autres se sont très vite intéressés à ces locaux.

Bienvenue donc à Émilie THISSE notre brassreuse et à Lucile BURNICHON notre potière.

Que ce lieu favorise leurs belles activités.



N.K - Emilie, Lucile, vous voici nouvelles utilisatrices des locaux économiques de l'Ayrolle! Tout d'abord, pour nos lecteurs qui ne vous connaissent pas encore, pourriez-vous vous présenter en quelques mots?

Emilie THISSE - J'ai 37 ans, je suis brassreuse. J'habite à Ventalon en Cévennes depuis 8 ans, avec mon mari et mes deux garçons. Je suis originaire de Bourgogne. Nous habitons précédemment en Lorraine. J'ai exercé le métier de professeure des écoles jusqu'en 2019. Puis je me suis reconvertie dans la brasserie artisanale!

Lucile BURNICHON - J'ai 30 ans, je suis potière. Je viens de la Loire, j'ai vécu dernièrement dans le Verdon, et je me suis installée en novembre 2020 à Ventalon en Cévennes avec mon compagnon.

N.K - Quelle a été votre première expérience avec votre activité?

E.T - C'était lors d'une discussion avec Manu OTHELET. En fait, au début c'était surtout mon mari, Julien, qui s'intéressait à la fabrication de la bière. Manu nous a appris comment il faisait. J'ai trouvé cela passionnant.

C'était comme de l'alchimie, cela avait un côté magique. Et j'avais envie de changer de métier. Alors j'ai commencé à lire des livres sur le sujet, j'ai rencontré d'autres brassieurs. Puis je me suis lancée, à la maison tout d'abord, dans ma cuisine, dans mon sous-sol... J'ai commencé dans des casseroles, petites puis de plus en plus grandes, et finalement avec une première unité de brassage de 100 litres. Ma bière a tout de suite plu à nos amis, et mon entourage m'a encouragée à sauter le pas. Alors j'ai commencé à développer le projet pour en faire une activité professionnelle.

A l'époque le local économique de l'Ayrolle était en construction et Manu m'avait proposé de le partager. Puis il a eu d'autres projets et il a quitté la commune. J'ai donc repris seule le local brasserie.

Aujourd'hui Julien m'aide beaucoup, notamment pour la mise en bouteille pendant laquelle il faut aller vite pour que la bière ne s'oxyde pas.

L.B - J'ai passé un bac général mais tout de suite après j'ai voulu faire un métier manuel, artisanal.

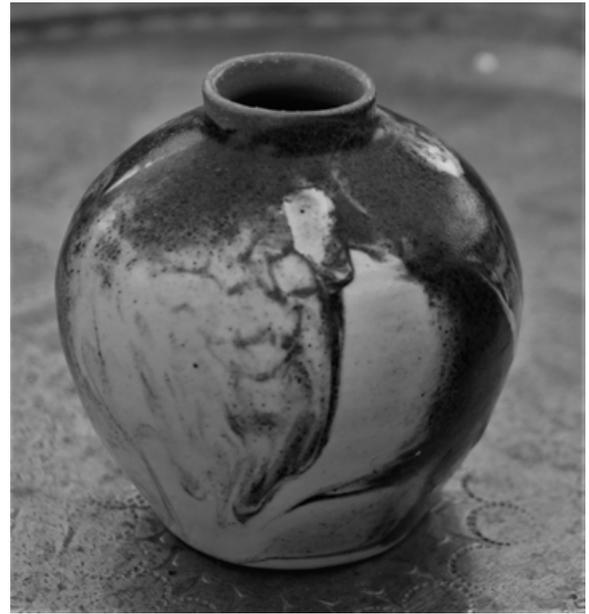
Après plusieurs expériences (ébénisterie, fleuristerie...), je me suis orientée

vers la poterie. J'ai travaillé plusieurs années comme salariée, et je suis à mon compte depuis deux ans, d'abord en co-entreprise avec une amie, puis seule.

Pour apprendre la poterie, il y a plusieurs écoles en France : Dijon, Paris, Aubagne... Personnellement j'ai fait mon école à Aubagne. Et la poterie est évidemment très présente en Provence. Il faut également citer Vallauris, dans les Alpes-Maritimes, avec un artisanat très développé autour de la poterie. De nombreuses occasions d'apprendre le métier...

N.K - Comment êtes-vous arrivées ici, à Ventalon en Cévennes? La décision de changer de vie a-t-elle été facile à prendre?

E.T - Je suis arrivée ici pour raison de santé, pour mes deux garçons. Ils avaient des problèmes récurrents d'asthme. Les médecins nous ont conseillé d'aller vivre sous un climat plus sain et ils nous ont parlé de la Lozère. Cela a fonctionné! Mes enfants n'ont plus été malades à compter de notre installation ici. Mais nous vi-



tallée ! C'est encore le démarrage donc il me manque surtout... du temps ! J'ai eu quelques problèmes de livraisons au début avec certains livreurs qui ne voulaient pas emprunter nos routes cévenoles. Mais cela s'est arrangé.

L.B - Je viens à peine d'arriver mais je commence déjà à prendre mes marques.

N.K - Lucile, quelle est la matière que tu préfères travailler ?

L.B - Il existe trois types de céramiques différentes : la faïence, le grès, la porcelaine. La faïence a ma préférence car elle est plus adaptée à mon échelle, la cuisson est plus facile à gérer car un peu moins chaude (1000 degrés au lieu de 1500).

Je travaille l'argile avec de l'eau, je fais les pièces par tournage, je les décors avec de l'engobe, un revêtement mince à base d'argile colorée, puis je les cuis une première fois (on appelle cela la « cuisson biscuit » à 960 degrés Celsius), je passe ensuite à l'émaillage et je les cuis une seconde fois (aux alentours de 1000 degrés Celsius). J'utilise un four électrique. Avec le séchage, qui est très variable en fonction de la météo, il faut compter au moins deux jours pour un processus intégral. Je travaille selon mon inspiration mais je peux aussi travailler sur commande. Il arrive fréquemment que l'on me

vions déjà à la campagne en Lorraine, et nous voulions rester au cœur de la nature, nous voulions que notre mode de vie soit en accord avec nos valeurs.

L.B - J'avais envie de venir m'installer en Lozère depuis des années. J'y étais déjà venue en vacances et mon compagnon a des attaches en Margeride. J'ai donc contacté « Lozère Développement » qui nous a mis en relation avec la mairie de Ventalon en Cévennes et la communauté de communes qui était en train de construire l'atelier de pote-

rie. La décision n'a pas été trop dure à prendre. La région me plaît beaucoup, les loyers des locaux professionnels et des logements sont attractifs par rapport à mon ancienne région, le Verdon. Tout le monde a été très accueillant et nous avons été très bien soutenus dans nos démarches.

N.K - Et ces nouveaux locaux économiques ? Est-ce que quelque chose vous manque ?

E.T - Je commence à être très bien ins-

commande par exemple une plaque pour personnaliser une maison, ou des inscriptions sur des ustensiles, des assiettes, des bols personnalisés, des mugs, des plats à four, des vases, des pots de jardin... Le champ de travail est vaste !

N.K - Et toi, Emilie, quelle est la phase de fabrication de la bière qui a ta préférence ?

E.T - Ce que je préfère, c'est le moment du brassage où l'on verse le malt dans l'eau, ça sent tellement bon ! Les malts spéciaux, un peu torrifiés, un peu caramélisés ont ma préférence. C'est le goût des céréales que je veux retrouver dans ma bière.

N.K - Quel est votre rapport aux réseaux sociaux ? Emilie, nous savons que tu es très active sur Facebook notamment, et que tu as lancé récemment un financement participatif pour te permettre d'acheter du matériel. Est-ce que cela a été efficace ?

E.T - C'est très efficace ! J'ai atteint 11.000 vues pour mon interview sur « Lozère Décalée ». Cela m'a permis ensuite de lancer le financement participatif et de toucher des personnes dans toute la France. Pour l'instant je ne fais pas de vente en ligne. En revanche mes bières vont être en vente via « Cévennes in the box ».

L.B - J'avais un facebook mais il n'est plus actif. Il faut que j'en recrée un !

N.K - Quelles ont été les conséquences du confinement sur vos activités ?

E.T - Le retard de livraison de la brasserie m'a un peu pénalisée au début mais nous avons été déconfinés cet été donc j'ai pu écouler facilement ma production.

L.B - La suppression des marchés de Noël rend la période difficile pour nos métiers...

N.K - Où trouverons-nous vos produits ?

E.T - A la boutique de l'Ayrolle naturellement, en vente en ligne via « Cévennes in the box » et la Maison Lauze, chez un caviste à Mende, dans des épiceries locales et des boutiques paysannes à Florac, Montpellier...

L.B - Je compte faire les marchés de Florac, de Ventalon en Cévennes, du Pont de Montvert. Mes poteries étaient en vente dans une boutique à Sainte Enimie qui a déménagé. Je vais rechercher également de nouveaux points de vente dans des boutiques.

N.K - Quelles sont vos craintes et vos espoirs pour vos nouvelles activités ?

L.B - Mon espoir : arriver à vivre de mon métier et rester ici !!

E.T - Pour que mon activité soit viable, je dois arriver à produire 250 hectolitres par an. Je produis six sortes de bières différentes : la bière blanche au myrte, la blanche à la framboise, la blonde, l'ambree à la châtaigne, la brune à la bruyère, et la « Masqueta » (avec un ingrédient mystère !). Je fais également des produits dérivés : de la gelée de bière, des biscuits salés et sucrés aux drèches (les résidus issus du brassage de la bière), des confitures de châtaigne.

N.K - Envisagez-vous de travailler ensemble ?

L.B - Les premières poteries ont été créées pour faire de la bière, donc ce serait logique ! Nous avons évoqué l'idée de faire des ateliers pour faire



découvrir nos métiers, notamment aux enfants.

E.T - Oui, nous allons tenter de partager ce bel espace au mieux ! J'avais également pensé à faire une petite fête de quartier pour mieux connaître nos nouveaux voisins, les habitants de l'Ayrolle. Mais le contexte sanitaire ne nous a pas encore permis d'organiser cela ou de faire une véritable inauguration.

N.K - Et pour finir cet interview, Emilie, quel est ton conseil dégustation pour nos lecteurs ?

E.T - J'ai toujours voulu faire de véritables bières de dégustation, produites avec des ingrédients locaux et de qualité, pour des dégustations en famille ou entre amis. J'aime aussi le côté ludique des dégustations, d'où ma bière avec un ingrédient mystère ! Et je conseille à nos lecteurs de découvrir la gelée de bière, excellente avec des huîtres !

N.K - Et toi, Lucile, quelle poterie conseilles-tu à nos lecteurs ?

L.B - Un beau plat à 200 euros ! Je plaisante... Un bol personnalisé ou encore mieux : l'achat d'un coffret chopes de bières + bières de dégustation !!

Merci à vous deux d'avoir pris le temps de nous répondre et bonne chance pour vos nouvelles activités !!

Nadine Kirschleger
Pierre-Emmanuel Dautry

délit de fraude. Dès lors Jérémie, désormais informé de la marche à suivre, se plia à la réglementation en vigueur ; puis un peu plus tard, aux exigences formulées par les services d'hygiène également interpellés.

Jérémie acheta bientôt une ancienne grange à Mme ALESSANDRI : elle était située en face de sa maison. Une chance ! C'est là que fut installé le fournil avec un four à bois de 2 mètres 10 de diamètre.

Question : Qui fait le pain ?

Réponse : Jérémie travaille avec Isabelle sa compagne et collaboratrice. Il fait souvent appel à des stagiaires. En projet : l'emploi d'un salarié l'an prochain, en 2021.

Quels sont les types de pains proposés ?

Du pain semi-complet, pain aux 4 graines (tournesol, sarrasin, sésame et lin) pain de blés anciens, pain de petit épeautre, pain aux noix, pain tomates/olives, pain raisins/noisettes ; des brioches nature et chocolat, depuis peu le pain au chanvre ; un pain sans gluten à base de farine de sarrasin/riz/et pois chiches est également proposé.

Le prix du pain varie de 5 euros le kg à 9 euros pour le petit épeautre et le sans gluten.

Les terres agricoles et la mécanisation

Cette année 15 hectares de céréales

ont été cultivés : sur le Causse et, plus modestement près d'ici. L'acquisition de terres labourables vient d'ouvrir de nouvelles perspectives. Une très grande exploitation a été mise en vente près de l'aérodrome de Mende : 180 hectares abandonnés depuis 50 ans autour de l'imposante ferme de CHAPIEU aujourd'hui en ruines. La raison : une indivision problématique jusqu'à l'intervention décisive de la SAFER. C'est grâce à elle que Jérémie a pu obtenir un lot de 10 hectares, conjointement avec une paysanne-boulangère de Mende qui a bénéficié elle aussi de 10 hectares.

Parmi les nouvelles perspectives désormais ouvertes, une culture inédite est d'ores et déjà récoltée : celle du chanvre qui entre dans la confection d'un nouveau pain dont le goût plaît à la clientèle. Grâce à diverses opportunités et à l'établissement de bonnes relations de voisinage, Jérémie a pu bénéficier d'aides précieuses : surfaces proposées, tracteur prêté, coin de grange pour le stockage de la récolte, etc. Des arrangements sont possibles : ainsi en est-il quand une surface emblavée redeviendra une prairie fauchée par le propriétaire. Par ailleurs, l'adhésion à la C.U.M.A. (coopérative d'utilisation de matériel agricole) de Saint-Etienne-du-Valdonnez permet d'obtenir le prêt de matériel.

Enfin récemment Jérémie a acheté une moissonneuse-lieuse ainsi qu'une batteuse d'occasion qui assure à la fois le

battage et le vannage, d'où un blé parfaitement propre à la sortie.

La question du labour est problématique : le prix d'une journée de tracteuriste incluant naturellement une grande consommation de mazout est considérable. Alors on envisage de se tourner vers la traction animale : tant pour limiter la dépense que par philosophie personnelle. Travailler avec des chevaux de trait, devenir autonome : c'est ce que l'on va rechercher ici.

Au sujet des bâtiments, la construction d'un hangar abritant un silo à grains est envisagée. Prévu également : l'achat d'un 2ème moulin. L'actuel traite 10 kg de farine à l'heure.

Du côté des céréales, la totalité des blés semés cette année sont des blés anciens : meilleurs pour le consommateur, moins exigeants pour la terre et bien plus jolis à l'œil !

En l'absence de fumier, quelle est l'alternative ? On utilise un engrais vert : diverses légumineuses, vesces, pois, etc., que l'on va ensuite enfouir. Cela fait partie des options à développer. Ajoutons que la culture du blé se pratique sur une surface semée tous les 4 ans pour respecter une rotation des cultures.

La vente

Le pain cuit au fournil de Fraissinet peut être acheté sur place. Ouverture 3 après-midi par semaine : le mardi,





le mercredi et le vendredi. Et il arrive qu'un passant achète son pain devant le fournil en l'absence de vendeur : le client étant invité à déposer la somme dans une boîte... avant de repartir ! Question de confiance...

En dehors de Fraissinet, Jérémie vend son pain au Pont-de-Montvert sur le marché et à Florac : à la boutique bio face à la Genette verte ainsi qu'à Sup Agro. Un essai est actuellement en cours : du pain vient d'être proposé à la maison de retraite de Vialas.

Avant que ne s'achève la rencontre, un mercredi d'octobre, dans un café du Pont-de-Montvert, une question sera posée : « Dans quelle catégorie sociologique vous situeriez-vous ? » La réponse est immédiate : « Parmi



les alternatifs. » Consultée quelque temps plus tard, l'encyclopédie Larousse propose la définition suivante : « Communautés qui, par leur pratique quotidienne, entendent montrer que sont possibles des genres de vie et des modes de production différents de ceux qu'imposent les sociétés industrielles contemporaines. » Il n'y a là, je crois, rien à ajouter !

Conversation téléphonique avec Jean-Pierre ALLIER

Fraissinet n'a pas de secrets pour lui : c'est là qu'il a grandi, c'est là qu'il a longtemps été maire, déployant une grande énergie et multipliant les initiatives. Aussi quand il évoque la progression démographique spectaculaire de son village – le mot n'est pas trop fort ! – il en retire une légitime fierté. Qu'on en juge : 17 habitants en 1975 lorsqu'il part à Paris suivre une formation, 70 aujourd'hui !

Il va citer les familles qui vivaient ici à l'arrivée de Jérémie et Marie :

- Nathalie ALLIER
- Marcel et François COMBES
- Lucien et Firmin AYRAL
- Bali et Agnès à la cure
- Philippe THOMAS et Martine
- Alfred CAZENAVE
- Éric AUBURTIN et Babette
- TICHIT
- Et chez les COMMANDRÉ : Roger et Noëlle, Louis et Simone, Joël et Armelle
- ...

Spontanément, Jean-Pierre parle de l'école qu'il a tenu à maintenir jusqu'au bout et qui a fait l'objet d'une belle rénovation. Elle a compté 7 à 8 enfants : 2 chez Babette et Riton, 2 chez Isabelle et Christian SERVIÈRE, 3 chez Marie et Jérémie.

Et ici, grâce à la présence d'un maçon, la moindre des réparations ne traînait pas. Quant aux réunions de parents, elles étaient très suivies (ce n'était pas le cas au Pont !). Seul bémol, il y avait

deux camps chez les parents : les « cools » et les autres ! Ceux-là, davantage soucieux de la réussite des enfants, furent tentés de les inscrire à l'école du Pont.

Retour sur l'installation des « néos » à la Cure

Cet ancien presbytère accueillit, dans ce grand bâtiment doté d'un jardin et d'un verger, de nouveaux venus, jeunes et prêts pour une vie communautaire : des « enfants de 68 ». Le maire Marcel MAZOYER – protestant, précise Jean-Pierre, tant cela fut important ici – et le secrétaire de mairie Louis CHAPELLE donnèrent le « feu vert » à cette aventure partie pour durer longtemps. Mais ce ne fut pas sans crispations : certes le conseil municipal était à majorité protestante mais chez les Broussans comprenant de nombreux catholiques l'initiative passait mal. Tant et si bien que l'on vit souvent ici les gendarmes faire des rondes !

Il est intéressant de noter que plus tard plusieurs « néos », habitants de la Cure, entrèrent dans les conseils municipaux : ici à Fraissinet, au Pont ou à Saint-Maurice-de-Ventalon. Une preuve de leur acceptation par la population locale, tandis que leur intégration professionnelle était saluée.

La question de la cloche... ou quand l'angélus sème la tempête

L'église de Fraissinet qui date du XII^{ème} siècle a bénéficié d'une rénovation remarquable, révélant des trésors cachés. L'évêque de Mende fit le déplacement saluant au passage Nathalie ALLIER qui n'en revenait pas ! Une nouvelle cloche ayant été installée, il fut décidé que désormais l'angélus sonnerait trois fois par jour : à 7 heures, à midi et à 19 heures. Souhaitée par les catholiques et acceptée par les protestants, cette initiative semblait aller de soi. Sauf qu'elle allait provoquer la colère de Jérémie qui n'acceptait pas d'être réveillé aussi tôt ! Bon prince, le maire céda sous la pression... et l'angélus du matin sonna finalement à 9 heures.

Emotion au cimetière

C'était un jour de Toussaint comme les autres : les sépultures venaient d'être abondamment fleuries au cimetière de Fraissinet, près de l'église. Mais voilà que deux petits garçons bien intentionnés, remarquant qu'une vieille tombe avait été complètement oubliée, décidèrent de remédier à l'injustice. Et les voilà, prélevant ici ou là des fleurs déposées la veille auprès des stèles voisines. Mais si à leurs yeux la justice était rétablie, l'initiative suscita un grand émoi. L'émotion fut telle que le maire dut s'emparer du sujet et rencontrer le curé. Celui-ci évoqua solennellement du haut de sa chaire cette profanation... innocente.

Un large éventail d'activités à Fraissinet

Nous avons longuement évoqué Jérémie. Il convient maintenant d'énumérer les divers acteurs de ce village. La liste est plutôt impressionnante et portuse d'avenir. La voici :

Des agriculteurs : Yves COMMANDRÉ dit Louisou et Bertrand COMMANDRÉ fils de Joël et Armelle

Des artisans :

- Deux électriciens : ROURE et MARTIN

- Un garagiste-mécanicien : GOURRIER

- Un maçon : Robin, des « Pierres rangées »

- Deux fabricants de luminaires :

• RALUY d'abord plaquiste puis créateur de luminaires en métal

• Un créateur de luminaires obtenus à partir des bois flottés

- Une potière et sa fille à la Maison de Marie

- Une artisanne travaillant le cuir au-dessus de l'école

- Un créateur de B.D. qui fut aussi éducateur

- Un couvreur mais cette fois pour un local loué à AUBURTIN : Ludovic FOLCHER, installé, lui, au Pont

- Luc POUDEVIGNE, qui effectue divers travaux

Et, nous l'avons gardé pour la fin, une initiative prometteuse :

l'ouverture en 2021 d'une auberge et d'un café sur le site de la maison de Marcel COMBES achetée par un ex-salarié d'un restaurant de Saint-Chély-du-Tarn comptant 7 employés. Désireux d'être indépendant, il a choisi Fraissinet pour lancer son projet.

Et, pour la Brousse, une entreprise innovante !

Une prochaine implantation envisagée dans l'ancienne habitation de Lucien PUCHÉRAL dite « de MEYRUEIS ». Ces vastes bâtiments viennent d'être achetés par l'entreprise SEVENNE spécialisée dans la production de sève de bouleau destinée à la fabrication d'une boisson à vocation thérapeutique pour des cures de 15 jours. Ce produit est d'ailleurs actuellement en vente dans les grandes surfaces. Cinq hectares de bouleaux viennent d'être achetés sur le Mont Lozère. L'embauche de saisonniers est prévue.

Voilà donc une activité nouvelle et prometteuse : à quelques kilomètres de Fraissinet et sur la commune de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère.

Une renaissance à la Cure

Déserté depuis longtemps, l'ancien presbytère reprend vie. Entièrement rénové, il abrite une famille d'accueil qui, arrivant de Lille avec ses deux enfants, prend en charge quatre enfants. Et voici trois nouveaux élèves pour l'école du Pont où leur adaptation a été facile.

*

Conclusion : une évolution remarquable ! Nous remercions Jean-Pierre ALLIER pour son témoignage spontané. Une occasion de saluer son dynamisme, son volontarisme et son ouverture d'esprit mis au service de Fraissinet et de sa commune.

Simone Cros Allier

enfants que las batejan : Coquilheta, Cleopatra, Picaserp...

La decision enregada caldrà pensar a montar la galinièra ; una galinièra rustica amb planchas e paletas e pas doblidar d'installar un jocardor - otís endispensable, luòc de destenta e de l'affirmacion del reng social - lo nis, la caissa amb un nisau per ponher (uòu que se daissa dins lo nis) e l'abeurador. Per agradar las jornadas se pòt esterpar de brisalhs de clòscas d'ustras per assolidar la clòsca de l'uòu e de cendres ont las bèstias s'espesolharàn per se desfar dels parasits (cercadinnars). Pas doblidar que de bèstias salvajas se passejan a l'entorn : sus tèrra lo rainal, la marta, la faïna, lo fur o lo pudre e dins lo cèl los aucèls de rapina coma lo moisset .

Aital la prima aquí, prener lo bichard per virar las faissas (los bancèls) de l'òrt per se parar d'agram, d'arronzas e d'ortigas que se degun los desrava se'n podrem pas parar, daissant las muralhetas s'abosir pauc a pauc. Un còp lo trabalh fach plantar, semenar, entrefòire e sobretot aprofitar d'aquela pissanha de polinàs de nòstras galinetas per asagar tota aquela ortalissa biò.

Ara que sètz decidits vaquí qualques conselhs :

- Una poleta soleta se lanhar ; encabalètz-vos almens de doas bèstias e puèi mai se n'avètz de besonh ; mas Mèfi las novèlas imigradas pòdon estre malmenadas.
- Arriba pel còp qu'una pola, se tenètz pas los uòus de levats, pus lèu que de ponher se meta a coar. Per la far des-coar, un còp èra, d'unes fasián tremper mai d'un còp lo cuol de la pola dins l'aiga alara que d'autres la metián a junar un parelh de jorns sota una conca o una desca.
- D'un còp a l'autre, l'automn e l'ivèrn, dorbir la pòrta de la galinièra e las latar dins l'òrt per gratassar l'agram, aborrrir las malas èrbas e las bèstietas damatjósas
- Un còp èra per se donar de vam e de fòrça «lo lach de pola» èra aconselhat : s'ajissiá de mesclar lo rosset crus (jaune d'uòu) amb de lach e de sucre.

M'arrestí aquí que tot aquò me fa galinar !

Alan Pantel

enfants qui très vite les baptisent Coquillette, Cléopâtre, Picaserp...

La décision prise, il faudra penser à construire le poulailler, un poulailler rustique avec des planches et des palettes sans oublier d'installer le perchoir – outil indispensable, lieu de détente et d'affirmation du rang social – le nid, la caisse avec un nichet pour pondre (œuf qu'on laisse dans le nid) et l'abreuvoir. Pour agrémente leur journée l'on peut répandre sur le sol des brisures de coquilles d'huîtres pour consolider la coquille et des cendres dans lesquelles elles se rouleront pour se débarrasser des parasites. Ne pas oublier que des bêtes sauvages rôdent parfois aux alentours : sur le sol, le renard, la martre, la fouine, le furet ou le putois et dans l'espace, les oiseaux de proie comme l'épervier.

Et puis le printemps là, à l'aide du bichard, retourner les faissas (les bancels) du jardin pour bannir le chiendent, les ronces, les orties qui peu à peu, chaque jour, étouffent la flore et minent les murets. Après, au fil du temps, planter, semer, biner et surtout profiter du purin de toutes nos poulettes pour engraisser nos légumes bio.

Maintenant que tout est prêt voilà quelques conseils :

- Une poule toute seule se languit ; trouvez-lui au moins une compagne et puis d'autres si vous en ressentez le besoin. Mais attention les nouvelles migrantes sont souvent malmenées au début par les autochtones !
- Parfois il arrive qu'une poule, si vous ne tenez pas les œufs de levés, se mette à couvrir. Pour lui faire passer l'envie, jadis dans les fermes certains trempaient le derrière de la « clucha » (poule couveuse) dans l'eau alors que dans d'autres lieux on la faisait jeuner une paire de jours sous une conque (bassine).
- De temps en temps, à l'automne et en hiver ouvrir la porte du poulailler pour leur faire visiter le jardin où elles gratteront avec plaisir le chiendent et le sol pour se gaver des bestioles souvent néfastes à nos légumes.
- Autrefois pour se fortifier, trouver la forme, certains prenaient du « lait de poule » constitué d'un mélange de jaune d'œuf avec du lait et du sucre.

Tout cela me donnant la chair de poule, je m'arrête !

Alain Pantel

Déploiement de la fibre optique en Lozère

C'est à l'occasion du Comité du Syndicat Mixte Lozère Numérique, auquel toutes les communes de Lozère étaient invitées, que nous ont été transmises les dernières informations concernant l'organisation et le déploiement de la fibre optique sur notre territoire. En tant qu'adjoint au maire de la commune de Ventalon en Cévennes, j'ai pu assister à cette réunion afin de vous en faire part.

Créé en janvier 2018 et présidé par Madame Sophie Pantel, le Syndicat Mixte a pour mission l'aménagement numérique en Lozère, le pilotage des opérations et la signature de documents. Pour des raisons économiques, la Lozère s'est regroupée avec les départements de l'Aveyron et du Lot afin de mener à bien ce projet ambitieux, à savoir le développement de la fibre en cinq ans pour tous.

Un 'délégataire', entreprise filiale de Orange, a été choisi pour mettre en place les différents travaux et installer les réseaux dont la livraison est prévue pour 2022. Une fois les réseaux déployés le 'délégataire' devra prendre contact avec les différents fournisseurs d'accès Internet (FAI) tels que Orange, SOSH, Bouygues, SFR et Free qui proposeront leurs offres d'abonnement aux particuliers. Aujourd'hui, seul Orange est en mesure de répondre à la demande, mais les contrats avec Bouygues sont signés et ceux avec SFR et FREE sont en train d'être finalisés.

La Lozère en quelques chiffres

- 59 200 prises optiques à installer chez les particuliers
- 6 000 km de fibres
- 300 emplois
- 102,7 £ milliards d'investissement
- 99,9 % garantie en qualité de service

Les avantages de la Fibre Optique face au réseau ADSL cuivre

- Le principal atout de la Fibre Optique par rapport à l'ADSL est l'augmentation de la vitesse de connexion : minimum de 300 Mbits/seconde contre 1 à 15 Mbits/seconde pour l'ADSL.
- Moins d'interférence électromagnétique donc une meilleure stabilité de signal.
- Connexion internet améliorée car moins de dégradation du signal.

- Durée de vie augmentée (+ de 100 ans).
- La fibre optique utilise des impulsions lumineuses à la place d'impulsions électriques pour transmettre des informations. Ainsi elle offre des longueurs de bande 100 fois supérieures à celles des systèmes électriques traditionnels.

Les travaux en Lozère- Les différentes phases

- Transport et armoires distribution : travaux terminés à ce jour.
- Distribution chez les particuliers : finitions prévues fin 2022.
- Une fois la prise « Fibre Optique » posée chez le particulier un délai de 4 mois peut être nécessaire avant la mise en service.
- Le choix de l'opérateur reste à la charge du particulier. Un abonnement chez Orange « Livebox Fibre » est proposé à l'heure actuelle : 22,99 £ par mois pendant 1 an (inclus le raccordement).

Pour suivre l'avancée des travaux et vérifier votre éligibilité vous pouvez consulter le site internet : www.alliancetreshautdebit.fr

■
Martin Waterkeyn

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
28 septembre 2020

Elus présents : Clara Arbouset, Catherine Blaclard, Florence Boissier, Sophie Boissier, Lucie Bonicel, Michèle Buisson, Matthias Corneaux, Julie Deles, Cyril Djalmit, Christelle Folcher, François Folcher, Guillaume Harvois, Olivier Malachanne, Stéphane Maurin, Gilles Mercier, Daniel Molines, Fabienne Pucheral Molines, Mathieu Pucheral. Secrétaire générale: Emilie Reydon
Elu excusé : Thibaut Malgouyres
Procurator : Monsieur Mathieu Pucheral donne procurator à Thibaut Malgouyres
Secrétaire de séance : Fabienne Pucheral Molines

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2020 :

Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19

2 - Délibérations :

- Tarif des raccordements aux réseaux AEP et assainissement
Raccordement AEP : 1000 €
Raccordement assainissement collectif : 1000 €
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19.

- Délégué de l'Agence de l'eau Adour Garonne

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a désigné à l'unanimité avec 19 voix sur 19 François FOLCHER au sein des instances de l'Agence de l'Eau.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux meublés au titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes : Considérant les difficultés rencontrées au niveau économique et touristiques en zone rurale et suite à l'épidémie de COVID 19 : Délibération reportée au prochain conseil municipal, en attente d'éléments chiffrés.

- Fermeture de régies et création d'une régie « gîte/camping » : Vu l'installation d'un service de paiement par carte bancaire pour le gîte communal et le camping municipal, le conseil municipal décide, après délibération, de fermer la régie du camping municipal le Guillaou et le gîte d'étape communal et de créer une régie commune pour le dépôt des fonds du camping municipal le Guillaou et le gîte d'étape et d'autoriser la Trésorerie d'ouvrir cette régie et de désigner les régisseurs suivants : Mireille MAZOYER en tant que titulaire et Dilyana ANANIEVA en tant que suppléante. Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19.

- Tarifs de la garderie des vacances scolaires : Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, les tarifs suivants pour la garderie :

10 € si 1 enfant, 9 € pour 2 enfants de la même famille, 8,50 € si trois enfants de la même famille et 8,00 € si quatre enfants et

plus de la même famille. Ce tarif est applicable rétroactivement à partir de la date d'ouverture de la garderie le 06 juillet 2020 et jusqu'à la fermeture de la garderie le 21 août 2020. Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19.

- Adhésion au syndicat AGEDI : (Agence de Gestion et de Développement Informatique) : Après lecture au conseil municipal des statuts du syndicat approuvés par arrêté préfectoral du 02/07/2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n° 28) et de son article 10 relatif à l'adhésion et après délibération, le conseil municipal approuve les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « Agence de Gestion et de Développement informatique » A. G. E. D. I., adhère au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts, charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération, désigne Madame Sophie BOISSIER, conseillère municipale, domiciliée à la Brousse, Fraissinet de Lozère, 48 220 PONT DE MONTVERT SUR LOZERE comme déléguée de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts et désigne Madame Clara ARBOUSSET, conseillère municipale, domiciliée à Masmejan, 48220 PONT DE MONTVERT SUR LOZERE, comme déléguée suppléante. Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19.

- Ouverture et fermeture de postes d'agents techniques :

Fermeture du poste de Jean Noël BROSSARD sur l'ancienne commune de Saint Maurice de Ventalon : Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19.

Ouverture d'un poste d'agent technique à 100 % pour janvier 2021 : Approuvé avec 18 voix pour et 1 abstention.

- Extinction de l'éclairage public :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation. Considérant que l'éclairage public représente un poste de dépenses non négligeable, Considérant les engagements de la municipalité depuis plusieurs années en matière de développement durable, Vu l'article 2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique et notamment l'alinéa relatif à l'éclairage, Vu la loi n° 2010-788 du 12/07/2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle 2 notamment l'article 173 qui modifie le code de l'environnement en créant les articles L583-1 à L583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses, Monsieur le Maire propose de mettre en place des plages horaires de l'extinction automatique de l'éclairage

rage public de la manière suivante : 23 h à 5 h l'hiver et 24 h à 5 h l'été. L'extinction de l'éclairage public s'appliquera toute l'année. Cette délibération restera à finaliser après avis de la SDEE sur la faisabilité de ce projet et après consultation auprès de la population.

Plan de financement et approbation des travaux de rénovation de l'éclairage public : Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19.

Vente d'un terrain à Laurent PLAGNES à la Brousse Suite à la décision de l'ancien conseil portant sur le déclassement d'un « cabestou » situé sur le domaine public en vue de sa vente, le conseil municipal approuve cette dernière pour un montant de 10 € le m², tous frais étant à la charge de l'acquéreur, à l'unanimité avec 18 voix pour et 1 voix contre.

Modification du budget Délibération technique portant sur des corrections mineures du budget principal sans en modifier le montant global. En effet certaines écritures comptables avaient été prévues sur des lignes budgétaires et doivent finalement être passées sur d'autres (il s'agit de modifications de nomenclature et non de nature de dépenses.) Il convient donc de transférer les fonds prévus d'une ligne budgétaire à l'autre. Approuvé à l'unanimité avec 19 voix sur 19.

Rémunération des heures du dimanche

Jusqu'au 1er juin 2020, les heures du dimanche et des jours fériés étaient payées en heures supplémentaires, soit un brut de 22 € de l'heure. Depuis le 1er juin 2020, elles ne sont plus majorées que d'un montant de 0,74 € de l'heure (minimum légal). Par conséquent, le conseil se prononce à l'unanimité avec 19 voix sur 19 pour réinstaurer un paiement de l'heure de dimanche sur un taux de 200 %. Un rattrapage, pour le personnel concerné, sera bien entendu fait sur les heures travaillées le dimanche et jours fériés sur cette période.

Problèmes de pression d'eau au quartier de Plaisance

Suite aux problèmes de réglage de pression de l'eau dans le circuit d'eau potable desservant, notamment, le quartier de Plaisance en son point bas, certaines habitations ont subi des dégâts sur les équipements sensibles aux variations de pression. Pour pallier le problème et éviter que d'autres dégâts adviennent à l'avenir, le conseil a décidé de verser 70 €, par habitation, sur présentation d'une facture d'achat d'un régulateur de pression.

3 - Débats pouvant donner lieu à délibérations :

- Tarifs exceptionnels des loyers camping à l'année :

Suite à la fermeture obligatoire du camping consécutive à la crise sanitaire de ce printemps, il a été décidé qu'un geste commercial

à hauteur d'un trimestre de loyer serait fait aux résidents permanents. Une délibération dans ce sens sera prise lors du prochain conseil municipal d'octobre.

- Garderie des petites vacances : Un groupe de travail, composé d'élus et de parents, va se pencher sur l'optimisation de la mise en place d'une garderie durant les petites vacances. Le tarif mis en place sera identique à celui appliqué durant les grandes vacances. Un règlement intérieur sera établi.

4 - Informations, débats et questions diverses :

- Points travaux/voirie

Fuite à Felgerolles : Reprise du chantier début octobre par l'entreprise AB Travaux pour essais de pression sur les conduites AEP posées.

Vidange du réservoir de Masméjean avec raccordement de la nouvelle conduite.

Reprise du bicouche dans le village de Felgerolles.

Vidange, désinfection, rinçage du réservoir PEHD.

Reprise de la piste d'accès coupe d'eau, portails, finitions suivant préconisations du PNC.

Eboulement sur la route du Clap : intervention de JF PANTEL que nous remercions

Le Masmin : suite aux dernières intempéries, la buse s'est bouchée et l'eau a provoqué un effondrement partiel de la route (passage en catastrophe naturelle)

- Compte-rendu des réunions sur la fibre, plan de relance, PNC, PLU et Ur-

banisme, maison du Mont Lozère, Trait d'union, PPN, SICTOM, bassin versant du haut Tarn et gestion du risque crue.

Fibre : Suite à la réunion avec Monsieur PAUZIES, un grand nombre de foyers est équipé de la prise et a la possibilité de se connecter sur l'application <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique> afin de connaître l'éligibilité et de contacter éventuellement Orange pour la mise en service.

Plan de relance : 100 milliards ont été débloqués par le gouvernement sur le territoire national pour 2021. Des projets orientés sur l'emploi ou des logements seront prioritaires. La Préfecture se chargera de faire un premier tri sur les dossiers avant de les transférer à Bercy, d'où l'importance d'être très réactifs.

PnC : Monsieur le Maire intègre le Conseil d'Administration et a été élu président de la commission architecture, urbanisme et patrimoine.

PLU et urbanisme : Une réunion s'est tenue le 17 septembre dernier en présence du cabinet CABORNEAU, qui est en charge de ce dossier, en vue d'ajuster le projet de règlement et de faire évoluer, si nécessaire, les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Les doléances de chaque administré ont été traitées en respectant une certaine cohérence après une analyse affinée du territoire. Les terrains communaux seront recensés. Le zonage sera finalisé et acté d'ici deux mois et fera l'objet d'une enquête publique.

Maison du Mont Lozère
13 % des charges (ascenseur + salle) seront affectés à la mairie.

Trait d'Union : Camille LE-CAT a été nommé président du conseil d'administration. Il est à noter un manque de représentativité notamment dans le sud Lozère.

PPN : Une réunion s'est tenue avec la chargée de mission du Pôle Pleine Nature pour une première approche. Un prestataire a retravaillé tout le réseau avant validation.

SICTOM : 3 vice-présidents ont été nommés ; 1 sur Florac, 1 sur Bédoues et Gilles MERCIER sur le Pont de Montvert Sud Lozère Bassin versant haut Tarn et gestion du risque crue : une réunion s'est déroulée en septembre afin d'échanger sur l'emplacement de la balise permettant de contrôler les hauteurs de crues, en tenant compte des différentes contraintes environnementales.

Point camping

Le petit sanitaire est en cours de réfection.

Les bacs « poreux » ont été changés.

Philippe ROURE a été sollicité pour la réparation urgente des bornes électriques.

Le thermostat de la chaudière est de nouveau en panne pour un coût de 1000 € : voir si possibilité de la changer en fonction du devis.

Le reste des travaux se fera après la fermeture du camping en étroite collaboration avec les résidents permanents.

Point sur la signalétique centre bourg

Une réunion est à program-

mer très rapidement pour mettre à jour et affiner la commande passée par l'ancienne mandature. Prévenir l'entreprise.

- Cours d'atelier d'arts plastiques

Madame VARIN a sollicité une aide de la mairie. Le conseil municipal se prononcera lors du prochain conseil en octobre.

Point sur les courriers des administrés

Madame CROS ALLIER pour divers travaux concernant l'évacuation des eaux pluviales.

Monsieur BARON (béal qui alimente la fontaine du village).

Paul CHAPELLE (place handicapée).

Tous ces courriers sont en cours de traitement.

Point sur le parc locatif et les monuments municipaux

Sur les 11 logements municipaux, 10 nécessitent une réfection

Le foyer logement est à réhabiliter.

Mairies : M. BONNET serait intéressé par le RDC de la mairie de Saint Maurice pour stocker du matériel. Le grenier ouest de la mairie du Pont doit être réhabilité en salle d'archives

Le temple de Saint Maurice nécessite une réparation urgente.

Le centre de secours est en attente de travaux depuis deux ans.

- Point sur les manifestations culturelles et sportives :

Suite aux restrictions émises par la préfecture et le gouvernement, il est actuellement très difficile,

voire impossible de programmer des événements culturels et sportifs.

La fête de l'abeille noire a été annulée.

- Point sur la facturation d'eau :

55,10 % des compteurs ont été communiqués sur le village du Pont de Montvert, 70 % sur Saint Maurice et 75 % sur Fraissinet. Une relance par courrier sera faite aux retardataires.

Réunion publique du 17 octobre 2020

Suite aux restrictions sanitaires, la réunion publique est reportée à une date ultérieure

- Organisation du déneigement

Un recensement des interventions de l'ADMR doit être communiqué dans les meilleurs délais afin d'élaborer un planning de déneigement sur la commune et de prioriser les secteurs d'intervention. Il est nécessaire de nommer 2 responsables pour superviser le déneigement. Une réunion est programmée le 12 octobre avec les élus.

Point sur la bibliothèque

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'accueil des enfants et des élèves.

Refus de changer le Sani-broyeur qui n'est pratiquement pas utilisé (1 000 €). Possibilité d'utiliser les toilettes de la mairie.

Mettre en place du savon au lieu du gel hydroalcoolique.

- Installation d'un kinésithérapeute à la maison de santé

Le kinésithérapeute sera présent 2 jours pleins à l'ancienne poste et fera du domicile le restant de la semaine.

3 devis ont été demandés pour l'installation de 3 chauffages.

Questions diverses

Rénovation de la maison de santé : Contacter l'architecte pour retour des plans finalisés. Prévoir le déménagement provisoire des soignants et des locataires du 1er étage.

Transports à la demande : Une aide conséquente est attribuée par la Région

FPIC : (fonds de péréquation) : il s'agit de la répartition de fonds versés par l'état à la COM/COM. Toutes les communes doivent valider cette répartition pour que ces fonds soient versés.

Fin du conseil à 0 h 20

Prochain conseil municipal le 10 novembre à 20 h au foyer logement

En raison des mesures sanitaires, ce conseil se tiendra à huis clos.





Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
14 septembre 2020

17 h – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois

L'assemblée régulièrement convoquée le 08 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.

Présents : Frédéric CEBRON, Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLUCUER, Adrien RICARD, Emilie THISSE, César VERDIER, Martin WALTERKEYN, Muriel SAIZ

Représentés : Olivier CHARTON (représenté par Camille LECAT)

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Claude DAUTRY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2020

Un projet de compte rendu a été transmis par mail. Les élus valident le compte rendu à l'unanimité.

Contrat territorial 2021

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente le sujet. Le contrat territorial 2018-2020 conclu avec le Département de la Lozère est prolongé par le Département pour une année supplémentaire, compte tenu de la crise

sanitaire covid-19 et du renouvellement des instances décisionnelles. Cet allongement de la durée du contrat est accompagné d'une revalorisation de l'enveloppe globale de 8 millions d'euros pour accompagner les projets des collectivités. Le Département lance donc un appel à projets. La commune a la possibilité de soumissionner en présentant de nouveaux projets ou des modifications de projets déjà présentés mais dont les travaux n'ont pas commencé.

Il est proposé de présenter au Département un dossier de subvention pour la réfection de murs en pierres sèches sur le territoire communal, compte tenu de leur intérêt patrimonial.

Une réflexion est engagée sur le coût pour la commune de la réfection de ces murs qui sont innombrables. Une micro-carrière pourrait-elle être créée? Faut-il davantage mettre en concurrence les bâtisseurs locaux? Ou lancer un marché annuel de réfection des murs en pierres sèches? Notre budget communal ne permet pas de refaire annuellement tous les murs nécessaires, compte tenu des prix du marché.

Par ailleurs une enveloppe en hausse d'un montant de 2 millions d'euros sera dédiée spécifiquement à la voirie et répartie entre les collectivités compétentes au prorata de leur linéaire de voirie. Le montant de subvention envisagé pour la commune de Ventalon en Cévennes est 26 319 €. La commune doit renvoyer un coupon-réponse d'acceptation de cette enveloppe de voirie avant le 21 septembre 2020.

Les élus votent à l'unanimité pour la présentation d'une demande de financement au Département pour la réfection de murs en pierres sèches, et ils valident la signature du coupon-voirie 2021.

Validation de l'enquête d'utilité publique concernant la régularisation des captages

Pierre-Emmanuel DAUTRY et Camille LECAT présentent le sujet. AQUA SERVICES a rendu le dossier d'enquête d'utilité publique concernant la régularisation des captages de la commune. Les élus doivent valider la mise en enquête publique. Cette problématique est essentielle car l'absence de régularisation des captages communaux bloque l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Il est donc urgent que ce dossier aboutisse. La procédure aboutira à une autorisation préfectorale pour l'exploitation des captages. Autorisations foncières et autorisations administratives sont à mener de concert. Ce dossier date de l'ancienne commune de Saint Frézal de Ventalon. Il convient que les captages répondent aux normes environnementales et sanitaires. Les captages concernés sont : captages de Peyre Brune, de Grand Bois, Cougnet amont, Cougnet aval, champ captant du Cheylen. Quelques corrections sont à intégrer dans le dossier transmis par le bureau d'études (développement futur du nombre d'habitants sur le captage desservant la Ponge, le Géripon et Cessenades à prendre en compte; notion de personnes non desservies à préciser).

Les élus votent à l'unanimité le lancement de l'enquête d'utilité publique, ces modifications étant prises en compte. Une réunion spécifique est à prévoir en fin d'année sur les problématiques d'AEP.

Ressources humaines de la commune

: convention avec la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère pour le recrutement de Marie DEBIERE; recrutement d'un agent en CDD pour la garderie de l'école des Abrits Les contrats de travail de Mme Lucie DESAILLOUD (adjoint administratif) et Mme Margaux MASIA (assurant la garderie de l'école des Abrits) ont pris fin. La commune doit procéder au remplacement de ces agents.

Marie DEBIERE, fonctionnaire titulaire (adjoint administratif) à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère (CCCML), est actuellement mise à disposition par la CCCML à l'ASA DFCI 2 jours par semaine pour en assurer le secrétariat. Elle a fait part à la commune fin juillet de son souhait de quitter l'ASA DFCI et d'être mise à disposition à la commune de Ventalon en Cévennes par la CCCML 2 jours par semaine. Elle pourra donc remplacer Lucie DESAILLOUD en tant qu'adjoint administratif. Elle travaillera 14 heures par semaine pour la commune de Ventalon en Cévennes pour le secrétariat administratif, auxquelles il faut ajouter 2 heures hebdomadaires de mise à disposition (déjà effective) pour la mise en page de la revue du « Vent des Bancelles ».

Les élus votent à l'unanimité la signature de la convention avec la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère pour la mise à disposition de Marie DEBIERE à compter du 1er octobre 2020.

Par ailleurs des entretiens de recrutement, menés par Emilie THISSE et Pierre-Emmanuel DAUTRY, ont eu lieu pour pourvoir le poste de la garderie de l'école. Un nouvel agent va être recruté pour assurer la garderie du soir, en remplacement de Margaux MASSIA. Il s'agit de Mme Moulouda DAHMAJ, nouvelle habitante de l'Ayrolle, qui prendra ses fonctions au 1er octobre 2020.

Le Crespin

présentation d'un porteur de projets pour la rénovation du bâti

Camille LECAT présente le sujet : il a rencontré un porteur de projets, M. Simon FRENAY, pour la rénovation du bâti des ruines du Crespin. M. FRENAY, qui vit actuellement en région parisienne, souhaite s'installer au Crespin pour en faire un lieu de vie, d'accueil d'artistes et de personnes exilés. Il souhaiterait aussi développer des projets cinématographiques. Les élus conviennent de l'intérêt de ce projet inspiré qui est porteur d'énergie. Néanmoins les élus ne sont pas vendeurs du site et des ruines du Crespin, qui doit s'intégrer dans un projet global de la commune, agricole et forestier. Réponse sera faite à ce porteur de projets. Une rencontre lui sera proposée s'il est toujours intéressé, malgré l'impossibilité d'acheter ce site. Par ailleurs il sera néces-

saire de faire des études architecturales et patrimoniales afin de mieux connaître les possibilités du site. Le Crespin offre une situation privilégiée, isolée, qu'il conviendra de valoriser au mieux.

Aménagement de l'aire de jeux communale

Des devis ont été réalisées concernant l'aménagement de l'aire de jeux au lieu-dit Le Temple à St Frézal de Ventalon. Ils concernent la fourniture d'une table de pique-nique pour enfants et la fourniture de modules de jeux. Les premiers devis reçus sont présentés aux élus. Cette aire de jeux communale, ouverte à tous les enfants, sera utilisée notamment par les enfants de la crèche (du fait de la proximité des locaux de la crèche Tourni'Coton) et par ceux de l'école des Abrits (du fait de la proximité de « l'aire terrestre éducative » sur laquelle se rendent régulièrement les enfants de l'école). Une demande de financement exceptionnelle est faite auprès du Conseiller départemental.

Biens sans maître

délibération pour l'acquisition de comptes propriétaires
Loïc JEANJEAN présente le sujet. Le rendu de l'étude réalisée par la SAFER concernant les biens vacants et sans maître de la commune a eu lieu le lundi 14 septembre 2020 au matin. 24 comptes propriétaires réputés sans maître ont été identifiés par la SAFER. Les élus sont invités à valider les comptes propriétaires qui pourraient faire l'objet d'une procédure par la commune. La

procédure d'acquisition comporte plusieurs phases : le bureau d'études FCA commence par faire des recherches (état civil, impôts, cadastre...) sur les éventuels propriétaires afin de s'assurer qu'il s'agit bien d'un bien sans maître. Cette première recherche, qui aboutit à la rédaction d'une fiche synthétique, a un coût de 64 € HT par compte propriétaire pour la commune. Puis la commune peut engager la procédure d'acquisition qui dure de 4 à 12 mois et coûte 100 à 150 € HT par compte. FCA rédige ensuite l'acte d'acquisition en la forme administrative (coût : 280 € HT par compte).

Les comptes sont passés en revue par les élus afin d'identifier les comptes propriétaires que la commune pourrait racheter pour son usage propre ou pour vendre le bien à des voisins qui seraient intéressés. L'enjeu est avant tout de faire vivre le foncier communal.

Plusieurs biens ont été identifiés, notamment à Vimbouches, Cessenades, l'Espinassas, les Clauzels, Sambuget, Conches, Rome, Lézinié... Cela représente 13 comptes propriétaires.

Les élus votent le principe de poursuivre les recherches sur ces biens afin de s'assurer dans un premier temps qu'il s'agit bien de biens sans maître.

Mise à jour de la convention châtaigneraie de l'Espinassas

Epi de Mains a informé la commune que l'inauguration du sentier de découverte de la châtaigneraie de l'Espinassas aura lieu le 11 octobre prochain. A cette occasion l'association a demandé à la commune si elle

souhaitait actualiser le prêt à usage et la convention qui la lie avec la commune pour l'entretien de la châtaigneraie et la réalisation du sentier pédagogique.

Il pourrait en effet être nécessaire d'actualiser ces documents en les fusionnant, bien qu'aucun problème ne soit à signaler.

Une réunion pourrait être organisée avec les utilisateurs du site : EPI DE MAINS, César et Mariama VERDIER, l'association du renouveau de la pomme 100 % Cévennes, les ABPS, la commune.

Mise en place de réunions de quartier

Loïc JEANJEAN présente le sujet. Dans le cadre de la démocratie participative, un découpage de la commune en secteurs est envisagé afin d'organiser des réunions de quartier avec les habitants. Il est proposé un découpage de la commune en 3 secteurs, en suivant les voiries et adductions d'eau : secteur du Dourdon (Saint Andéol de Clerguemort et hameaux avoisinants de St Frézal de Ventalon)/secteur Le Gardon (le Salson, Vimbouches, le Géripon)/secteur Conchès et Combes. Une discussion s'engage sur ce découpage en quartiers.

La première réunion pourra être fixée dès que les conditions sanitaires seront satisfaisantes.

Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations

Le Maire rend compte aux élus des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.



L'attribution des logements communaux de la Ponge et de l'Arbousset est en cours par la commission logement.

Questions diverses

- Devis Davy BLANCHARD

M. BLANCHARD a fait parvenir à la commune son devis pour des prestations de travail à la mini-pelle. Cela permettrait de soulager le planning des agents communaux qui est très chargé. Une discussion s'engage sur le montant de ce devis.

Gîtes communaux

Fabienne SALMERON propose de les faire visiter aux élus, sachant que son conjoint prendra sûrement sa retraite en 2022. La commune devra se prononcer sur le devenir de ces gîtes après le départ en retraite de Fabienne et Robert SALMERON.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 30.



Brèves

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès d'André LECLERCQ à l'âge de 77 ans.

Il nous a quitté subitement au Mas du Fresquet acheté avec Liliane sa femme à la fin des années 80. Habitant la région parisienne, chef d'entreprise, il venait dès qu'il le pouvait, en famille pour améliorer encore et toujours cette jolie demeure, aidé de ses deux fils Pascal et Christophe qui sont restés fidèles à notre commune.

Il lui arrivait même de venir en moto, sa passion, par tous les temps, rien ne l'arrêtait, ni la neige, ni le brouillard. Les enfants grandis, la retraite arrivée, il prit les virages sereinement entre le mas, la nouvelle maison du Collet de Dèze et Bordeaux.

Ouvert à toutes les discussions, toujours calme, force tranquille, il restera en nos mémoires.

A Liliane, Pascal et Christophe ainsi qu'à toute sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.



Philippe Szymanski

Ah, Marchez...

Dans le numéro 126 de votre journal, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Maire de notre commune de Ventalon en Cévennes, soulignait qu'écrire pour le Vent des Bancelles faisait rajeunir.

Avec du recul donc, j'ai en mémoire le premier jour où j'ai connu les Cévennes : c'était à l'occasion d'une randonnée avec deux amis en février 1974. L'un d'eux était plutôt un ami de mon frère aîné et il connaissait déjà la Lozère depuis l'été 1973. Il nous proposa donc de partir avec lui. Avec un peu d'hésitation, pourquoi pas ? Nous avons pris le train de nuit qui nous amena de Paris à la gare de Génolhac. Il était neuf heures du matin environ, le soleil se levait, le ciel bleu sans un nuage, ça commençait bien. Nous commençons donc à monter par la route goudronnée qui mène au Mont Lozère. J'avais des chaussures de marche lourdes, une veste de cuir lourde, un sac à dos type « scout » pour ceux qui se rappellent, lourd lui aussi (vive le progrès). L'ami plus âgé au milieu de la montée commença à nous semer. La montée fut pénible, on n'en voyait pas le bout et tout les véhicules qui nous avaient dépassés le matin redescendaient le soir avec leurs occupants qui venaient de passer une très belle journée de ski ensoleillée (les veinards). Arrivés en haut, une bonne et une mauvaise nouvelles. La bonne :



30 à 40 cm de neige toute blanche plus le panorama du col du Pré de la Dame. Super ! La mauvaise : Le pote du frère râlant après nous : la marche n'était pas finie, le crépuscule était là, il fallait encore marcher jusqu'à Bellecoste. Nous avons coupé à travers la plaine de la Sénégrière, il y avait des marais paraît-il ! On se relayait pour tasser la neige devant nous qui crissait sous nos pas : le seul bruit, le ciel de plus en plus étoilé et enfin Bellecoste ! Il ne manquait que les loups, nous avons dormi, bien dormi dans le petit refuge après un bon feu de cheminée et mangé une boîte de conserve. Le lendemain matin, nous partions pour le Pont de Montvert et la suite de la randonnée, je venais de découvrir les Cévennes.

Une autre marche mémorable se situe en juillet 1982. Elle n'a duré qu'une journée, mais quelle journée ! Deux emplois à temps plein et deux emplois à mi-temps étaient proposés par le PnC pour devenir Garde-Moniteur. Nous étions plus d'une centaine à postuler, venus de la France entière. 40 km de marche entre Florac et le Bougès aller-retour, 15 kg dans le sac à dos. J'avais pris trois litres d'eau pour faire le compte, heureusement car cette journée a été la plus chaude de l'été 1982 (35 à 38 °C à l'ombre). Inutile de dire



qu'il y a eu quelques malaises, même l'hélicoptère du SAMU était venu. Vu le nombre de participants, nous partîmes en plusieurs groupes toutes les demi-heures dès six heures du matin. Le premier arrivé, une personne « venue d'ailleurs » est arrivée vers midi. Il fallait arriver un certain pourcentage de temps après lui pour être retenu. A lui seul, il a éliminé plus de 90 % des postulants. Lui-même n'a pas été pris, car il fallait répondre en chemin à des questions sur la faune et la flore auxquelles il n'a pas su répondre. Il a été recalé aussi !! (Sans commentaires). Personnellement je suis arrivé vers les 15 heures – très très fatigué (j'ai même perdu plusieurs kilos !!). Il ne restait à la fin que 6 personnes pour 4 places. Le lendemain, ils avaient encore des épreuves. Nous étions plusieurs à nous retrouver dans l'eau froide du Tarn pour nous rafraîchir. Qu'elle était bonne !

Pour conclure, venez nous raconter vous aussi vos balades cévenoles épiques et c'est vrai, Monsieur le Maire avait raison, j'ai l'impression de rajeunir. Non je vous plaisante, je vous fais MARCHER ! Je voulais dire aussi que toute ressemblance pour l'adhésion à un parti politique quelconque serait purement fortuite. Vive la marche et vivent les Cévennes.

Philippe Szymanski

Une nouvelle équipe pour l'ASA DFCI

L'ASA DFCI de l'ex-canton du Pont de Montvert, bien connue des lecteurs assidus du « Vent des Bancels » est une association d'insertion par l'activité économique.

Depuis 1994 elle permet à des personnes éloignées de l'emploi de se reformer au monde du travail à travers des travaux d'entretien de l'espace rural : débroussaillage, élagages de bord de route, broyage, petit bûcheronnage, etc. Ces travaux sont réalisés pour les mairies, la communauté de communes, les agriculteurs cotisants solidaires ou les particuliers. Et malgré la période difficile de confinement que nous avons traversé, les agents sont toujours présents pour prendre part aux travaux.

L'équipe salariée, anciennement composée de Marie Debière et Christian Sido, que nous remercions ici chaleureusement pour leurs années de travail, est entièrement renouvelée depuis cet automne. Vous serez donc maintenant accueillis par :

Solène Renard : assistante administrative
Sébastien Cogliandro : encadrant technique et commercial
Marie-Hélène Dupy : accompagnante socio-professionnelle
Nathalie Trémel : coordinatrice

L'ancien président de l'association, Alain Ventura, a également été remplacé par Camille Lecat, qui reprend ainsi une fonction qu'il avait déjà exercé quelques années auparavant.

Cette nouvelle équipe aura la tâche d'accompagner les 6 agents actuellement en contrats d'insertion autour de Ventalon en Cévennes, mais aussi de développer un nouveau chantier d'insertion sur la vallée française, non pourvue en offre d'insertion à ce jour. Celui-ci devrait voir le jour courant de l'année 2021 si tout va bien. Un beau développement en perspective !

Les nouvelles coordonnées de l'administration :
ASA DFCI du canton du Pont de Montvert
Le Géripon
Mairie
48240 Ventalon en Cévennes
06 72 59 57 32
coordination@asa-dfci48.fr

Rappel des tarifs (en euros HT) : 13 euros/h pour les collectivités (par agents, sans frais de transport); 13 euros/h pour les associations et les agriculteurs et 20 euros/h pour les particuliers (par agents, avec les frais de transport supplémentaires); 25 euros/h pour le broyeur, calculé en fonction du compteur de la machine.

■
Nathalie Trémel

